



Comité Technique Ministériel du 17 juin 2013

Intervention de la CGT Educ'action

Plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein du ministère de l'Education Nationale- Période 2013-2015

Le plan présenté n'est pas suffisamment volontariste en termes de recrutement de personnes handicapées (1,9 % au lieu de 6 %).

L'objectif affiché est le recrutement, mais ce qu'attendent les personnels en inaptitude au poste ou handicapés, est le maintien dans l'emploi.

La situation est inégale sur le territoire et varie selon les académies. Les aménagements de postes de travail ou les adaptations ne sont pas toujours pris en compte ou sont tout simplement ignorés, ce qui génère de la souffrance et de la pénibilité chez les personnels.

Dans certaines académies, il y a même des pratiques scandaleuses : une pression importante est mise sur les personnels et il y a des tentatives de prononcer des licenciements pour insuffisances professionnelles. Ceci est inacceptable pour la CGT Educ'action et nous souhaiterions savoir comment le Ministère peut opérer un contrôle dans les académies pour que de telles situations n'existent pas.

Enfin, il a été évoqué que les CHSCT seraient consultés pour ce plan. Nous considérons que les CHSCT ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de ce plan.